

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier

Le nombre de votants est de : 17 membres
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 20/04/2021	Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP en 49 concernant la restauration morphologique du cours d'eau de la Rebillarderie à Saint-Germain-des-Prés N° de projet Onagre : 2021-00328-041-001	Avis : Favorable sous conditions
---------------------------------------	-------------------------	---	--

Présentation du projet de restauration par le syndicat mixte des Basses Ballées Angevines et de la Romme, maître d'ouvrage du projet.

Le projet correspond à un reméandrage de 280 ml.

Il est prévu de refaire des inventaires écologiques un an avant intervention sur les zones.

De mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont proposées par le maître d'ouvrage.

Le CSRPN s'interroge sur la présence du Campagnol amphibie au niveau de la zone de travaux, les habitats mentionnés dans le dossier semblent propices à cette espèce.

Le maître d'ouvrage précise qu'aucune donnée ne mentionne cette espèce et elle n'a pas non plus été retrouvée lors des inventaires. Toutefois, de manière préventive pour éviter de la mortalité, la méthode de griffage des berges sera utilisée lors des travaux. Elle permet de faire fuir l'espèce et évite la destruction d'individu. Les éventuels campagnols présents seront poussés vers l'aval et sortiront donc du lit à combler. Le déplacement d'individus est aussi possible en cas d'observation.

Le CSRPN souhaite savoir si des bases de données de présence d'espèces ont été utilisées avant les inventaires de terrain car la liste des espèces de la flore est restreinte. Le maître d'ouvrage précise que des bases de données ont été consultées et elles ont permis de définir les espèces sur lesquelles les inventaires de terrain devaient se focaliser.

Vote favorable pour la dérogation concernant la restauration morphologique du cours d'eau de Marcé à Seiches-sur-le-Loir et Marcé assorti des conditions suivantes:

- rechercher le Campagnol amphibie avec un expert et selon un protocole validé scientifiquement,
- rechercher plus largement la flore à enjeu (ne pas se contenter d'une liste fermée),
- apporter des précisions sur les suivis qui seront mis en œuvre (stations, protocole...),
- refaire des suivis à N+5 (ne pas s'arrêter à N+3),
- transmettre les résultats des suivis à la DDT de Maine-et-Loire et au CSRPN.

Favorable : 17

Abstention : 0

Défavorable : 0

Date de signature : 05/05/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire



Willy Chéneau